

FRELON ASIATIQUE

Abeille



Guêpe



Frelon Asiatique



Frelon Européen



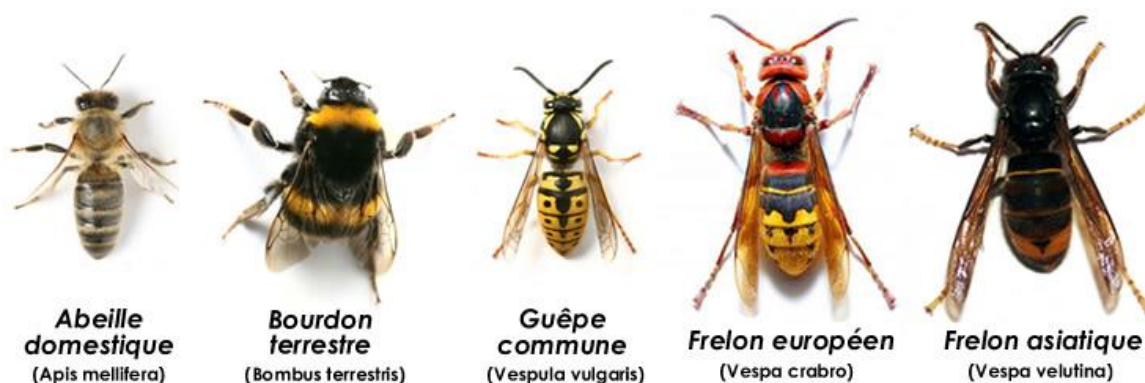
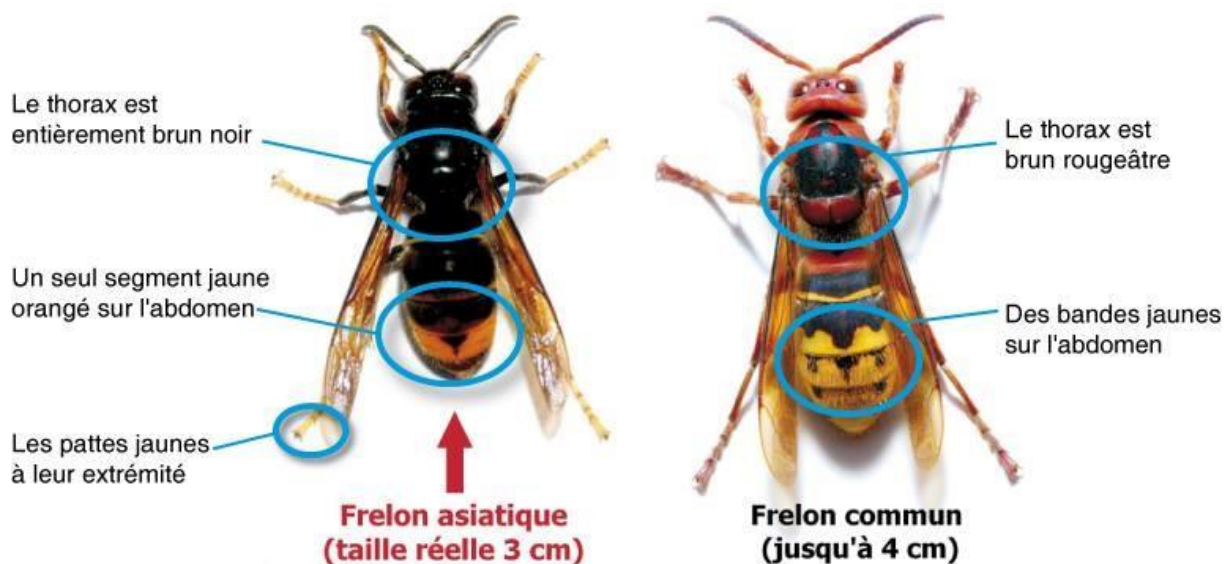
Site : www.frelonasiatique76.fr

Table des matières

Identification du frelon asiatique	3
Reconnaissance des nids et cycle de développement	4
Impacts sur l'homme	7
Que faire en présence d'un nid de frelons asiatiques ?	8
Intervenants agréés.....	9

Identification du frelon asiatique

Il est facile de différencier le frelon asiatique du frelon européen et des guêpes car son corps est relativement plus foncé et contrairement au frelon européen, l'extrémité de ses pattes est jaune.



Reconnaissance des nids et cycle de développement

Entre février et avril, la reine fonde sa colonie, en fabriquant un nid primaire dans un endroit abrité (ruchette, cabane, trou de mur, bord de toiture, roncier...) puis la colonie peut se délocaliser vers un nid secondaire construit à un emplacement plus dégagé et plus élevé lorsque le site primaire devient trop étroit.



Nids primaires

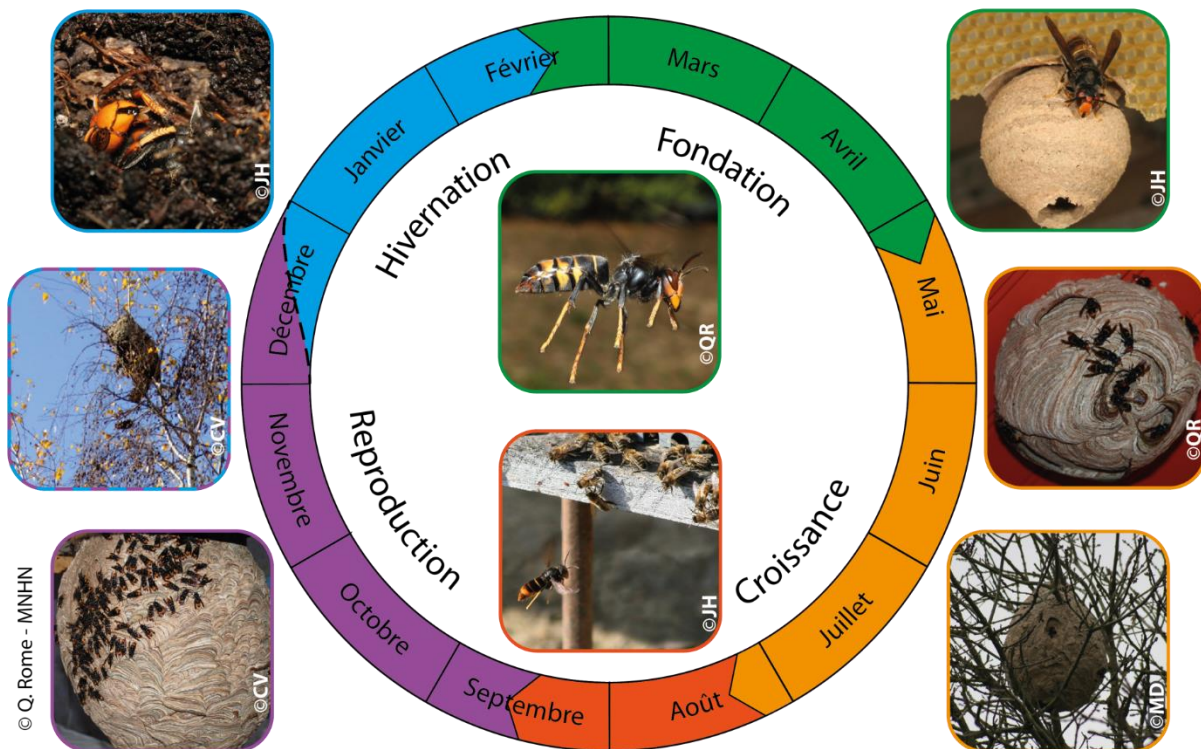
Les nids primaires sont de la taille d'une orange.



Nids secondaires

40 cm à 1 m situé principalement en hauteur.

Le nombre maximum de frelons adultes dans le nid et aux alentours est atteint en octobre - novembre pour ensuite diminuer avec le départ des futures reines fécondées pour leur lieux d'hivernage (souche, dans le sol, tas de bois et anfractuosités diverses). **L'ensemble de la colonie meurt l'hiver venu. Un nid vide n'est jamais recolonisé mais peut persister pendant plusieurs mois après la disparition de la colonie.** Les nids sont particulièrement visibles à l'automne une fois les feuilles tombées.



© Q. Rome - MINHN

- Automne : Développement de femelles et mâles sexués / Reproduction.
- Fin d'automne : Mort de la vieille reine, des ouvrières et des mâles. Seules les reproductrices de nouvelle génération survivent
- Hiver : hivernage des femelles reproductrices (vieux tronc, litière, ...)
- Fin d'hiver : Sortie d'hivernage des nouvelles fondatrices, Fondation d'un nid primaire de petite taille (endroits abrités : cabanons, ruchettes vides, ...)
- Début de printemps : ponte
- Printemps (mi-mai) : émergence d'ouvrières
- Été : Construction d'un nid secondaire par les ouvrières, Début de la prédation, Déménagement de la reine dans le nid secondaire et ponte.

Impacts sur l'homme

Le frelon asiatique est classé danger sanitaire de seconde catégorie en raison de son impact sur les populations d'abeilles domestiques et en conséquence la production de miel. Sa piqûre n'est pas plus toxique que celle d'un frelon européen.

Le risque peut être conséquent pour les personnes allergiques ou pour les personnes intervenant dans l'entretien d'espaces verts car les colonies peuvent compter de très nombreux individus et les attaques peuvent être massives. C'est pourquoi, il faut être vigilant lorsque le nid est à hauteur d'homme ou proche d'une habitation.

Avant d'entreprendre des travaux de toiture ou de taille, observez l'environnement pour repérer des mouvements d'insectes.

Que faire en présence d'un nid de frelons asiatiques ?

En cas de détection d'un nid

n'intervenez pas seul et contacter le numéro départemental : **02 77 64 57 76**.

Ce numéro est celui de la plateforme de lutte collective de la Seine-Maritime. Un conseiller vous orientera vers [une entreprise référencée](#) pour permettre une destruction efficace du nid en utilisant des produits et méthodes de destructions agréés.

Le passage par cette plateforme conditionnera la participation du département à hauteur de 30%, plafonnée à 30 €, du coût de la destruction du nid actif de frelons asiatiques.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre communauté de communes sur l'existence d'un financement complémentaire.

Certaines communes ou collectivités prennent à leur charge une partie ou la totalité du coût de la destruction restant.

Attention ! Une destruction sauvage du nid (tir au fusil, utilisation d'une lance à eau...) engendre un risque très élevé d'attaque collective de la colonie, favorise la dispersion des reines qui recréeront d'autres nids et n'engage aucune participation financière de la part du Département.

Le piégeage est vivement déconseillé car il présente un risque important pour les populations d'insectes locales.

Pour plus d'information sur cette lutte collective, vous pouvez nous contacter [ici, via notre formulaire](#).

La plateforme vous conseillera et vous orientera pour permettre une destruction efficace du nid en limitant l'impact pour votre santé et l'environnement via l'intervention d'une [entreprise conventionnée](#), utilisant des produits et méthodes de destructions agréés

Intervenants agréés

DESTRUCT GUEPES

LEBOULCH Nicolas
1114 rue du Bois Marie
76560 DOUDEVILLE
06 42 68 49 02
destructgupes@live.fr

STOP FRELONS 76

LEFRANCOIS Olivier
15 AVENUE CLÉMENCEAU
76460 SAINT - VALERY - EN -
CAUX
06 50 18 16 81
lefrancois.olivier@gmail.com

STOPGUEPES76

CORNU Vincent
28 rue Guillaume Le Conquérant
76400 FECAMP
06 43 24 24 48
stopgupes76@gmail.com

SAINT VAL'GUEPES

BOISSEL Romain
10 quai du Havre
76460 Saint-Valéry-en-Caux
07 81 53 02 22
julie076@hotmail.fr

TNBS (Traitement des Nuisibles Bio Services)

BACHELET Philippe
1 rue Clovis Cappon
76190 YVETOT
06 79 78 55 01
bacheletphilippe@orange.fr

ERADIC GUEPES 76

LHERONDELLE Nicolas
290 Rue de la Mare
76540 SASSETOT LE MAUCONDUIT
06 20 29 00 53
eradicgupes@gmail.com
www.eradic-gupes-76.sitew.fr